LES ÉCHOS DU CPAG

N° 123 - 1er trimestre 2023

CPAG

COMITÉ DES PÊCHEURS AMATEURS GRANVILLAIS

À PIED • DU BORD • EN KAYAK • EN BATEAU

Pour qu'une partie de pêche reste une partie de plaisir

1973 - 2023
50 ans
au service de
la pêche de loisir
responsable

- **Aménagement de la rue des Isles**
- **Rencontre au pays landais**
- **Comment sauver un homme à la mer**

Sommaire

Photo de couverture : Photographe : Benoît DEVAIN	p. 1
Le mot du président	p. 3
Dans le rétro	p. 4
Actualités et réglementation :	
Composition du nouveau CA	p. 5
Aménagement de la rue des Isles	p. 5-7
Les pêcheurs de loisir sont-ils à bannir ?	p. 8-11
Zone de protection forte	p. 11-12
A.G. du Comité 50	p. 12
La pêche :	
L'araignée de mer dans le golfe normand-breton	p. 13-15
Rencontre au pays landais	p. 16-17
La pêche en mer : une approche du milieu marin (Étape 2)	p. 18
Sécurité :	
Comment sauver un homme à la mer	p. 19-20
Nous rejoindre, se renseigner	p. 21
Bulletin d'adhésion	p. 22
À table :	
Les rillettes EstraMaq	p. 23
Les rendez-vous	p. 24

Les rédacteurs :
Patrick ALVES
Jean-Luc BRIAULT
Jean LEPIGOUCHET
Gérard MONGIN

CPAG
COMITÉ DES PÊCHEURS AMATEURS GRANVILLAIS
À PIED • DU BORD • EN KAYAK • EN BATEAU

Comité de rédaction :
Patrick ALVES
Jean-Luc BRIAULT
Jean-Pierre DURAND
Jean LEPIGOUCHET

Impression :
Imprimerie MAG'PRINT
Philippe MARIE
37 bd Alsace-Lorraine
50200 Coutances
Tél : 02 33 45 36 71

Pour nous contacter, se renseigner :
CPAG : Comité des Pêcheurs Amateurs Granvillais
Bureau du port de plaisance de Hérel
Promenade du Dr Paul Lavat
50400 GRANVILLE
Portable : 06 83 99 36 90
Courriel : contact@cpagranville.fr
Site Internet : www.cpagranville.fr
Nos permanences : tous les mercredis et samedis matin de 10 h à 12 h à l'adresse ci-dessus

Le mot du président

Une nouvelle année s'ouvre et c'est pour moi avec tout le conseil d'administration du CPAG l'occasion de vous présenter tous nos meilleurs vœux, que cette année 2023 vous apporte joie, bonheur, belles réussites pour vous et vos proches.

Pour notre club, cette nouvelle année est celle de notre anniversaire. En effet notre club fête ses 50 ans. Nous aurons l'occasion de revenir dans les quatre numéros des ÉCHOS du CPAG sur notre historique ainsi que les moments clés et importants.

Mais ce n'est pas tout : nous fêtons également les 30 ans de notre annuaire des marées qui est devenu au fil du temps le document indispensable des pêcheurs de loisir et des plaisanciers du bassin granvillais.

Au-delà des festivités à venir, le CPAG aura à faire preuve d'une grande vigilance pour que nous puissions continuer à profiter pleinement de notre passion. Nous devons malheureusement passer de plus en plus de temps à scruter les propositions, projets des différents services administratifs qui très souvent tendent à réduire notre pratique par des mesures inadaptées, sans aucunes explications basées sur des données scientifiques permettant d'expliquer la protection du milieu marin et des espèces. L'année écoulée illustre parfaitement cet état de fait avec des projets soumis à la consultation publique et auxquels nous avons dû consacrer un temps fou pour y répondre et faire valoir nos avis.
Espérons que 2023 nous apportera de meilleures nouvelles sur l'approche réglementaire qui encadre notre loisir. Cependant, il faut être réaliste et notre optimisme doit être des plus mesurés au regard de ce que nous constatons régulièrement.

Du côté pêche, espérons que 2023 sera une année avec de bonnes conditions météorologiques nous permettant ainsi de profiter pleinement de notre belle zone de pêche avec des belles surprises au bout de nos lignes, dans nos haveneaux, au bout de nos crocs ou de nos piques.

Nous poursuivrons nos ateliers mensuels, développerons nos ateliers pratiques et nous vous proposerons de nouvelles rubriques dans Les ÉCHOS, de nouveaux services sur le thème du « Faites le vous-même », l'animation d'un groupe de surfcasting qui traitera tout au long de la saison l'aspect théorique, la pratique des montages, des entraînements au lancer et des sessions de pêche en mode « concours ».

Nous espérons vous retrouver pour participer à toutes ces activités et vous rencontrer lors de nos permanences pour discuter des actualités pêche et échanger sur nos pratiques. Que 2023 soit une très belle année pour tous et au plaisir de vous retrouver lors de nos animations ou permanence et surtout sur l'estran ou sur l'eau.

« Pour qu'une partie de pêche reste une partie de plaisir. »

Le président,
Patrick ALVES

Le mot du président

DANS LE RETRO

Cela fait 30 ans cette année que le CPAG édite son horaire des marées.
Retour sur ce passé.

Au début, notre annuaire était des plus rustiques et sa conception des plus élémentaires. Notre document de travail était l'annuaire des marées à partir de Saint Malo.

Chaque membre d'une équipe du conseil d'administration du CPAG, dont je faisais partie, prenait un mois de l'annuaire des marées et sur une feuille de papier, calculait les heures de marées pour Granville et les heures d'ouverture de la porte. Simple pas très rapide, on était en mode « bricolage avancé ». Ensuite il fallait saisir toutes ces données mois par mois et concevoir l'annuaire qui était dès le début complété par les principaux caps à connaître en partant de Granville.

Une première évolution est intervenue avec l'apparition des premiers tableurs sur ordinateur à savoir Multiplan puis Excel.

L'évolution des logiciels informatiques a permis au cours du temps de simplifier la réalisation de l'annuaire, de le faire évoluer dans sa forme et son contenu en insérant de plus en plus de texte, grâce à Word, mais surtout d'introduire toute l'information relative à la réglementaire et à la sécurité.

Ainsi au fil du temps notre annuaire s'est progressivement et notablement enrichi d'informations essentielles pour la pratique de notre loisir. Sa diffusion a rapidement progressé et la recherche d'annonceurs nous a permis de financer son impression.

Aujourd'hui, notre annuaire est très largement reconnu. Nous avons optimisé les étapes de sa conception. Les horaires des marées et d'ouverture de la porte sont achetés auprès du SHOM, mis en forme dans un fichier Excel avec de nombreuses fonctions assurant une automatisation importante pour un gain de temps.

Parallèlement aux données du SHOM, une équipe du club assure l'écriture et la relecture de l'ensemble des informations, la mise en page, la recherche d'annonceurs, la relation avec l'imprimeur et la diffusion des 8 000 exemplaires entre le club, les adhérents, les annonceurs et les distributeurs.

Un grand merci à tous ceux qui depuis 30 ans ont contribué et participé activement à cette très belle réussite en acceptant d'y consacrer un temps important pour que chacun puisse disposer d'une information fiable et complète pour la pratique de notre loisir tant pour les informations sur les marées et la porte que la réglementation et la sécurité.

L'annuaire du CPAG est entièrement réalisé par l'équipe de bénévole du conseil d'administration et envoyé à l'impression prêt à tirer.

Bravo et merci à tous les contributeurs depuis 30 ans...

Patrick ALVES

COMPOSITION DU NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À la suite de l'assemblée générale ordinaire du 14 octobre 2022 et au conseil d'administration du 28 octobre 2022, le conseil d'administration du CPAG est ainsi composé :

Le conseil d'administration et le bureau (article 7 des statuts)	
Fonction	**Nom et Prénom**
Président	Patrick ALVES
1er vice-président	Jean LEPIGOUCHET
2ème vice-président	Jean-Pierre DURAND
3ème vice-président	Jean-Marie LEPROVOST
Secrétaire	Jean-Pierre DURAND
Secrétaire adjoint	Jean-Luc BRIAULT
Trésorier	Gérard MONGIN
Trésorier adjoint	Alain THOUBANIOUCK
Membres du conseil d'administration	Patrick COSTILS Benoît DEVAIN Pascal Le NAOUR Jean-Benoît LEMOULAND Jean-Louis SCANDELLA
Conseillers	Jean-Marc VINCENT Jean-Charles BOULLAND

PROJET PORTUAIRE : AMÉNAGEMENT DE LA RUE DES ISLES

Les 18 et 22 octobre, nous avons participé à des réunions de présentation du projet d'aménagement de la rue des Isles. La première, le 18, était dans le cadre de la coordination portuaire, présidée par Jean MORIN Président du conseil départemental et la seconde était la même présentation mais aux associations ayant plus ou moins un objet social en lien avec la zone portuaire.
Avant de rentrer dans le compte rendu de ces réunions, il me semble intéressant de faire quelques rappels :

- Qu'est-ce que la coordination portuaire ? Cette coordination regroupe les représentants de la pêche et de la plaisance avec des professionnels du nautisme et des associations nautiques. Son objectif est de permettre de participer collectivement et non individuellement au projet portuaire. Ainsi professionnels et usagers du port peuvent échanger, partager, comprendre les contraintes et besoins afin que le projet portuaire réponde aux mieux aux attentes de chacun.

- L'un des objectifs communs de tous les membres de la coordination est notamment une amélioration importante du temps d'accès à la mer.
- Quel est le projet global ? Depuis 2018, le Département concerte avec les acteurs locaux l'ambition qu'il porte pour le port de Granville. Celle-ci se décline en plusieurs projets cohérents et articulés entre eux :
  - La réorganisation et la sécurisation du bassin à flot du port de pêche et de commerce ;
  - L'amélioration des accès maritimes du port de pêche ;
  - L'aménagement et l'extension de la zone technique du chantier naval ;
  - L'extension du port de plaisance de Hérel ;
  - L'aménagement des espaces portuaires de la rue des Isles porté par la SAS Port Granville.
- Que contient le projet d'extension du port de Hérel ? le 16 janvier 2020 une réunion avec la Coordination portuaire, en présence des élus locaux, a permis de fixer les grands principes suivants pour l'extension du port de Hérel :
  - L'agrandissement du port de plaisance de 40 % de la surface, par la déconstruction/reconstruction d'une partie de la jetée Est et du déplacement de la digue secondaire.
  - Une plus grande modularité du bassin de Hérel permettant l'accueil de navires de plus grand gabarit (longueur, largeur), davantage adapté au marché de la plaisance.
  - La création d'un chenal central permettant de desservir le plus efficacement les différents pontons du bassin de plaisance.
  - La création d'un avant-port apportant une très sensible amélioration du temps d'accès à la mer, notamment en période de mortes-eaux. Ouvert à la plaisance pour les bateaux visiteurs et pour quelques navires professionnels, ce nouveau bassin accueillera également à demeure des petites unités de pêche ainsi que le canot de sauvetage de la SNSM, avec des temps de sortie plus importants.
  - Le remplacement de la porte abattante existante, qui améliorera également l'accès à la mer pour l'ensemble du port
  - L'identification d'un espace à flot réservé exclusivement au Centre Régional Nautisme Granville et totalement indépendant des autres activités.
  - La construction d'une nouvelle darse au droit de l'aire technique de la plaisance, afin d'optimiser le service des mises à l'eau des navires, accompagnée d'une mise aux normes environnementales.

Donc les réunions des 18 et 22 octobre derniers étaient une présentation du dernier projet cité ci-dessus.
Monsieur Jean Morin, Président du conseil départemental de la Manche, rappelle que le projet portuaire est le projet porteur dans lequel s'insère la rue des Isles. On ne peut pas avoir le projet de la rue des Isles sans avoir l'extension portuaire. Il précise qu'il reprend les engagements de Monsieur Lefèvre : il n'y a pas de remise en cause du projet d'extension promis. Les études sont en cours afin que le futur port du Hérel ne soit pas plus inconfortable en termes d'agitation et de courantologie que l'actuel. Toutefois le planning est difficile à établir à ce jour.

Le projet initial de 2018 retenu par le Département en accord avec la Ville de Granville a connu diverses évolutions prenant en compte la consultation des acteurs portuaires et de la Ville de Granville, pour aboutir fin 2019 à un projet consensuel (notamment réunion

coordination portuaire du 7 novembre 2019). Diverses évolutions en 2020 et 2021 ont eu lieu, principalement :

- Modification du PLU de Granville : les exigences relatives au stationnement dans la zone portuaire, initialement très pénalisantes, ont été adaptées ;
- Changement de municipalité : la nouvelle municipalité à laquelle le projet a été présenté dès le mois de juillet 2020 puis en janvier 2021, a délibéré le 5 novembre 2021 pour adopter un avis favorable au projet portuaire, assorti de différents souhaits en ce qui concerne l'aménagement de la rue des Isles ;
- Pandémie de covid-19 : contexte économique peu favorable et très incertain conduisant les investisseurs à différer et/ou redimensionner leurs projets.

Tout en maintenant le « concept » initial, la démarche d'évolution du « projet 2022 » porte principalement sur :

- Une réduction du périmètre et des emprises du projet ;
- Une diminution de la hauteur du « ponton » et du nombre de niveaux des bâtiments ;
- Une réduction de l'ordre d'un quart des surfaces de plancher ;
- La suppression de toute surface en sous-sol, y compris stationnement ;
- Une réduction du stationnement, en cohérence avec d'une part la diminution des surfaces construites et d'autre part les nouvelles règles du PLU.

Le projet s'étend sur une superficie de 40 000m² avec plus de 21 000m² de planchers, 5 000 m2 de surface végétalisée. Au stade actuel, le projet n'est pas architectural mais juste une étude de faisabilité.

Planning prévisionnel :

- 2023, bilan de la consultation, développement du projet architectural, demande de permis de construire ;
- 2024, obtention du permis de construire, préparation des travaux, début des travaux ;
- 2025 et 2026, réalisation des travaux ;
- 2027, fin des travaux.

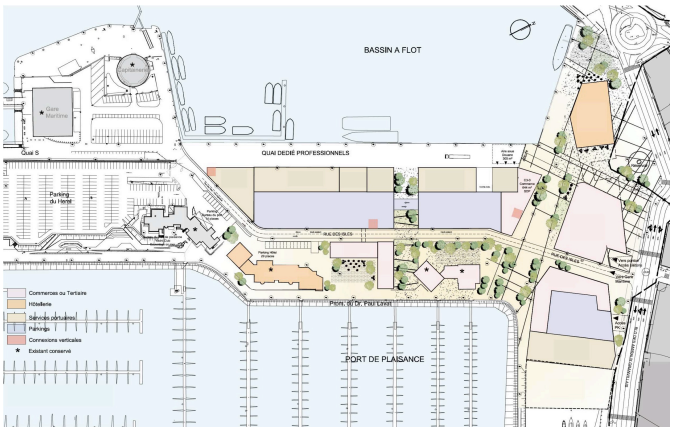

Ce projet n'étant pas directement lié à l'activité du CPAG nous avons simplement rappelé que tout projet devait permettre un accès aisé aux pontons avec des zones de déposes et qu'une attention toute particulière devait être faite sur la circulation des véhicules avec remorques.

Vous voulez en savoir plus, alors rendez-vous sur https://www.amenagement-rue-des-isles.fr/

Jean-Luc BRIAULT

LES PÊCHEURS DE LOISIR SONT-ILS À BANNIR ???

Le 11 octobre dernier nous avons pu lire dans le journal officiel une question écrite à l'Assemblée Nationale du député LFI Éric Coquerel demandant si le gouvernement envisageait de mettre en place un permis de pêche pour la pêche de loisir. La justification de la question est la suivante, je cite *« actuellement, …., aucune formation ni aucun examen ne sont nécessaires pour avoir le droit pêcher pour le loisir……., les pêcheurs de loisir sont amenés à réaliser de nombreux actes techniques : choix du matériel, manipulation et mise à mort des poissons. Chaque lacune a de graves conséquences pour les poissons…… Les poissons sont des êtres sensibles. …… instaurer un permis de pêche, avec une formation théorique sur la souffrance des poissons, ….., apparait nécessaire».* Alors oui merci monsieur le député de poser la question mais est-ce la bonne ? J'ai toujours cru qu'avant de proposer une solution à un problème, il fallait étudier ce dernier afin d'agir sur sa cause et non sur son effet.

Avoir une formation théorique sur la souffrance des poissons qui donnerait accès à un permis de pêche de loisir règlerait-elle le choix du matériel, l'hameçon dans le doigt du pêcheur, …. bref toutes les lacunes exprimées ou supposées évoquées dans la question posée au gouvernement à l'assemblée nationale.

Alors si le problème était autre, les 1 et 2 octobre, donc quelques jours avant la question posée à l'Assemblée Nationale, le Conseil Fédéral d'EELV a adopté la motion suivante que vous pouvez retrouver sur leur site :

Exposé des motifs :

Toute forme de pêche est potentiellement mortelle pour les poissons. Retirés brutalement de leur milieu, les poissons produisent un stress physiologique et exigent de suffocation. Quand elle ne provoque pas la mort directe, la pêche de loisir provoque de nombreuses souffrances physiques liées aux lésions provoquées par l'hameçon qui est souvent avalé par le poisson. Les lésions peuvent s'infecter et empêcher un poisson remis à l'eau de s'alimenter, causant son agonie. De nombreux poissons meurent ainsi dans les jours qui suivent leur remise à l'eau.

Enfin les déchets issus de la pêche de loisir causent de nombreuses victimes collatérales. Hameçons, fils de pêches, flotteurs, emballages laissés par les pêcheurs, les déchets de pêche de loisir – notamment en eau douce – piègent, mutilent et tuent chaque année des milliers d'animaux.

Établissant le constat que :

- *Les études scientifiques révèlent que les poissons, dans leur grande diversité, possèdent des capacités cognitives diverses, ressentent la souffrance, ont une vie affective et témoignent d'échanges culturels.*
- *Le manque de (re)connaissance des animaux aquatiques en tant qu'être sensible et tout particulièrement de leur souffrance dans nos pratiques quotidiennes fait l'objet de demandes récurrentes et de plus en plus nombreuses d'associations telles que PAZ (Paris Animaux Zoopolis). Cet été la tribune d'un collectif d'associations de défense des animaux a même été relayée par le Monde. Ce sujet a été au cœur d'une conférence aux JDE de Grenoble, suscitant un fort intérêt du public.*
- *Julien Bayou, ancien secrétaire national et député EÉLV, parmi ses premières questions à l'Assemblée nationale, a demandé au gouvernement d'interdire la pratique de la pêche au vif.*

• *Partant du constat enfin qu'en France aucune législation n'existe pour limiter la souffrance des poissons (quel que soit le type de pêche – de loisir ou professionnelle)*

Motion :

Le Conseil d'EÉLV, réuni les 1 et 2 octobre 2022, prend position pour :

INTERDIRE LES TECHNIQUES DE PÊCHE DE LOISIR LES PLUS GENERATRICES DE SOUFFRANCE ANIMALE

Parmi les techniques concernées, déjà interdites dans certains pays et auxquelles s'opposent aussi des pêcheurs : pêche au vif (utilisation de vertébrés comme appâts), utilisation des hameçons à ardillon et usage de la gaffe.

La pêche au vif est probablement l'une des pires formes de pêche de loisir, consistant à utiliser des animaux vertébrés vivants comme appâts avec un hameçon planté dans le dos ou la bouche afin d'attirer son prédateur qui mordra à l'hameçon. Le poisson, ainsi transpercé vivant, peut souffrir pendant des heures et à l'approche du prédateur, paniquera sans pouvoir se défendre ou s'enfuir

S'ajoute à cette souffrance, l'extraction brutale de l'eau de l'animal ainsi « pêché ». Cet arrachement soudain à leur milieu provoque la suffocation des poissons, ce qui les terrorise.

Prendre des poissons d'un plan d'eau pour les mettre dans un autre favorise également la propagation de nombreux virus, parasites, bactéries, champignons…etc. Le stress du transport et le stockage dans des contenants peu désinfectés est un facteur aggravant.

Tout aussi destructeur pour les derniers instants des poissons : l'utilisation des hameçons à ardillon (qui blessent davantage les poissons que les hameçons « classiques » lors de leur retrait) – et la pêche à la gaffe (sorte de perche munie d'un crochet que l'on plante dans la chair des poissons lorsqu'ils sont encore vivants. Les précédentes techniques de pêches citées sont déjà interdites dans certains pays.

- *NE PAS SUBVENTIONNER LES ASSOCIATIONS DE PÊCHE, plus précisément les Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA), à l'exception d'actions de protection de l'environnement et des milieux aquatiques si d'autres associations ne sont pas présentes sur le territoire. L'Etat et les collectivités s'engagent à prendre en charge ces actions ou à accompagner des associations de protection de l'environnement et des animaux pour qu'elles assurent ces missions.*
- *INSTAURER UN VERITABLE PERMIS DE PÊCHE QUI INTEGRE UNE SENSIBILISATION A LA SOUFFRANCE DES POISSONS Ce permis, inspiré du permis de chasse, comporterait notamment une formation théorique sur la souffrance des poissons ainsi que sur les connaissances naturalistes nécessaires pour ne pas endommager les milieux ou tuer des espèces protégées. Ce permis existe déjà en Suisse et en Allemagne.*
- *RENFORCER L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET LA SENSIBILISATION AUX BONS GESTES POUR LES PÊCHEURS pour diminuer l'abandon de matériel ou déchets liés à la pêche de loisir*
- *INTERDIRE LA PÊCHE DANS TOUS LES LIEUX OÙ LA CONSOMMATION ET LA COMMERCIALISATION DU POISSON PÊCHÉ EST INTERDITE Il s'agit de zones permanentes ou temporaires, souvent définies par arrêté préfectoral, où la pollution empêche de consommer les poissons, où aucune finalité alimentaire ne peut être mise en avant. Dans ce cas, il est d'autant plus absurde de faire souffrir et blesser les poissons avant de les relâcher.*

- *METTRE EN PLACE DES ZONES SANS PÊCHE, comme il y a des zones sans chasse, pour protéger les animaux des cours d'eau et du littoral.*
- *INTERDIRE LE REMPOISSONNEMENT À BUT DE PÊCHE, tout comme nous demandons la fin de l'élevage pour la chasse.*
- *INTERDIRE LES ASSOCIATIONS DE PÊCHE DE FAIRE DES INTERVENTIONS DANS LES ECOLES, comme pour les associations de chasse*

Le Conseil Fédéral approuve qu'EÉLV se positionne officiellement et sans ambiguïté, dans ses prochains programmes électoraux, pour ces recommandations et demande que les élu·e·s écologistes, partout en France, portent ces mêmes positions dans leurs collectivités.

Vous me direz que j'ai mauvais esprit de penser qu'il est important de marquer son territoire et de devancer ses petits camarades ou encore de montrer que l'on est d'accord sur tout.

Au-delà des postures, je m'interroge sur le fond. Parler d'un permis pour la pêche de loisir, ce n'est pas nouveau. Le sujet est sérieux et fort complexe : il ne peut pas et ne doit pas se résumer à la souffrance des poissons. Je trouve qu'il n'est pas juste de laisser supposer que le pêcheur de loisir est irresponsable, insensible, brutal, irrespectueux de l'environnement. C'est mal connaitre le travail réalisé par tous les clubs de pêche de loisir et leurs fédérations. Pour ne prendre que l'exemple du CPAG, nous organisons tous les mois un atelier théorique où tous les sujets sont abordés. Nous éditons des guides et une revue trimestrielle pour sensibiliser nos adhérents et lecteurs. Nous relayons toute la réglementation très voire trop complexe. Nous agissons au quotidien tant localement que dans les instances officielles pour apporter notre contribution afin de préserver la biodiversité et les ressources. Alors monsieur le député, vous, élu du peuple, venez le rencontrer, voir comment ce peuple pratique une activité de loisir et saisissez-vous des questions légitimes qu'il peut avoir.

C'est vrai qu'il y a plusieurs types de pêcheurs de loisir, notamment le pêcheur habituel et le pêcheur occasionnel. La connaissance du milieu et des bonnes pratiques sont sans aucun doute bien différentes. Mais qui peut croire que les prélèvements réalisés par la pêche de loisir menacent les espèces et quand la menace est réelle n'est-ce pas les clubs de pêche et leurs fédérations qui sont les premiers à agir. Alors demander à interdire les interventions en école, par exemple, c'est encore laisser croire que les intervenants inciteraient les jeunes à faire tout et n'importe quoi dans l'irrespect de la réglementation et du milieu. Alors, oui, moi je préfère voir les jeunes s'initier à la pêche de loisir avec des passionnés qui leurs apprendront certes les montages mais aussi les tailles à respecter, les périodes de prises et bien d'autres choses que de les savoir en permanence derrière leurs écrans ou à trainer sans aucun but.

Quelle méconnaissance de la pratique de la pêche de loisir. J'ai toujours pensé que l'écologie était une prise de conscience de chacun à respecter son environnement, à le préserver et à tout faire pour l'améliorer. Je constate que quand elle devient idéologique, elle devient difficile à comprendre et à accepter.

Vous remarquerez qu'à aucun moment le problème de la réglementation, très difficile à mémoriser tellement elle est changeante, différente en fonction des régions ou du statut du pêcheur, volumineuse à tel point que même les « contrôleurs » se sentent un

peu perdus, n'est abordé ni dans la question du député ni dans le conseil fédéral de EELV. Vous remarquerez également que le poids économique de cette activité n'est pas non plus abordé autant que d'autres aspects de cette activité de loisir.

Seules des fédérations fortes peuvent contrer ces attaques menées au plus haut niveau de l'État contre la pêche récréative. Seul un lobbying puissant développé par des instances représentatives des pêcheurs de loisir peut contrer ces actions qui aboutiront inévitablement à des restrictions importantes voire des interdictions concernant notre passe-temps favori.

C'est pour cela que nous invitons nos adhérents à adhérer à la FNPP.
C'est pour cela qu'il faut en parler autour de vous afin de fédérer plus largement les nombreux collègues qui pratiquent notre sport préféré sans être affiliés à aucune association ou fédération.

Jean-Luc BRIAULT

ZONES DE PROTECTION FORTE (article à paraître également dans Pêche Plaisance 76)

Le Conseil Maritime de la Façade Manche Est-Mer du Nord travaille depuis quelques temps sur le plan d'action pour les aires protégées et plus particulièrement sur la création de zones de protection forte (ZPF).

- C'est l'application du décret 2022-527 du 12 avril 2022.
- La nouvelle stratégie nationale pour les aires protégées concrétise l'ambition du Président de la République de protéger dès 2022 30% de notre territoire national et des espaces maritimes sous Juridiction, dont un tiers sous protection forte, donc 10%.
- Les sites sont proposés par le Conseil Maritime de façade (CMF) de Rouen dans le cadre du plan d'action aires protégées.
- Entérinés par le Préfet Maritime qui propose au Ministre.
- Est reconnue comme zone de protection forte une zone géographique dans laquelle les pressions engendrées par les activités humaines susceptibles de compromettre la conservation des enjeux écologiques sont absentes, évitées, supprimées ou fortement limitées, et ce de manière pérenne, grâce à la mise en œuvre d'une protection foncière ou d'une réglementation adaptée, associée à un contrôle effectif des activités concernées.
- **Pour notre secteur granvillais : reconnus comme ZPF** :
  Les récifs d'hermelles de la baie du Mont St-Michel.
- **Sites identifiés pour une analyse de reconnaissance ZPF :**
  Chausey et les bancs sableux du fond de baie du MSM.
- Gouvernance ? Il semble que les comités de pilotage des sites NATURA 2000 prennent cette compétence. Il faudra veiller à être représentés.
- **Évidemment cela fait naître des inquiétudes : pourra-t-on toujours exercer notre loisir dans ces sites ? C'est vraiment l'avenir de notre activité qui est en jeu.**

CONVENTION TRIBUNAL DE COUTANCES/OFB/MANCHE NATURE

La presse s'est faite l'écho (Presse de la Manche et Manche Libre Coutances) des stages de sensibilisation animés par l'association AVRIL de St-Pierre de Coutances pour les personnes verbalisées pour de petites infractions à la pêche (contravention de classe 4 et 5) – voir les ÉCHOS précédents.

Nous avons écrit au Procureur de la République de Coutances pour en savoir plus sur cette procédure mais n'avons pas de réponse à ce jour. Il est probable que la réponse tient dans les articles de journaux.

Ces stages qui sont une alternative à l'amende classique, se déroulent sur une journée et consistent à sensibiliser les « stagiaires » autour de trois principales thématiques qui portent sur la mer, le littoral et les zones humides à travers les notions de pollution et de préservation des espèces protégées. Son coût (100 à 150 €) est à la charge des stagiaires.

Deux cessions ont déjà eu lieu, la dernière en novembre. Les groupes sont limités à douze personnes et cette année vingt-trois personnes ont suivi ces stages. La matinée est consacrée à un rappel des connaissances environnementales et réglementaires, l'après-midi à une sortie sur le terrain. Dans la plupart des cas, le stage a été suivi par des personnes qui avaient enfreint la réglementation liée à la pêche à pied de loisir, principalement des infractions relatives à la taille de capture, la quantité ou à la période de pêche. Cette procédure doit être étendue au Tribunal judiciaire de Cherbourg.

Une remarque tout de même : pourquoi d'autres associations telles le CPAG ou le Comité 50 ne pourraient-elles pas organiser ce genre de stages ? On suppose qu'il faut être agréé « Environnement » mais compte tenu des sommes que nous consacrons à l'édition de divers documents et notamment le dépliant pêche à pied, ce serait un juste retour des choses.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITÉ 50

C'est le CPAG qui recevait cette année l'AG du Comité 50 (CPML 50). Rappelons tout de même que le CPML 50 compte 2 369 adhérents pour 22 associations. Cette AG s'est tenue le 20 novembre dernier dans la salle de Hérel devant une petite centaine de personnes et était présidée par Gilles MENARD, Maire de Granville. Certaines personnalités avaient répondu à l'invitation : Stéphane TRAVERT, Député, Stéphane SORRE, Président Granville Terre et Mer, Madame Marianne PIQUERET, Déléguée départementale à la mer et au littoral (DML). Bertrand SORRE, notre député avait accepté l'invitation mais a dû se décommander au dernier moment. Outre les sujets classiques, rapports moral et financier, des débats se sont instaurés portant sur les attaques dont fait l'objet la pêche de loisir. Les Élus ont réédité leur soutien à nos associations et ont donné certaines pistes de financement de nos flyers. Les adhérents ont pu échanger avec la DML sur le problème des contrôles ; Madame PIQUERET nous a dit qu'elle était très intéressée qu'on l'informe des contrôles que nous jugions litigieux. ***« N'hésitez pas à me faire remonter vos observations sur les contrôles »*** a-t-elle dit. En fin de réunion Olivier BASUYAUX du SMEL de Blainville nous a fait un exposé sous forme de diapos (PowerPoint) sur les études palourde, bouquet et ormeau, exposé qui a été très intéressant et apprécié.

Une dernière présentation a eu lieu sur les 20 ans du Comité 50.

Comme toujours, après le traditionnel verre de l'amitié, un repas a rassemblé 80 personnes. L'équipe du CPAG qui s'occupait du repas a fait un travail remarquable et l'on ne peut, une nouvelle fois, que leur adresser nos vifs remerciements.
Prochaine AG du Comité 50 à Granville, vers 2033 !!!

Jean LEPIGOUCHET

L'ARAIGNÉE DE MER DANS LE GOLF NORMAND-BRETON

1°) Reproduction et croissance des araignées

En automne les araignées matures sont réfugiées dans les fonds, aux environs de 50/70 m, afin de se protéger des baisses de température qui ont lieu en hiver au bord des côtes. Une température inférieure à 6/7 °C est en effet mortelle pour les araignées.
Les juvéniles semblent, elles, rester cachées près des côtes, enfouies dans les sédiments ou les herbiers.

Dans ces lieux d'hivernage, l'accouplement de l'araignée de mer a lieu en automne ou au début de l'hiver à la suite de l'attirance des mâles par des phéromones émises par les femelles.

Les araignées ont la capacité de stocker le sperme pendant plusieurs mois dans une « spermathèque » au niveau de leurs récepteurs séminaux. Elles peuvent donc procéder à plusieurs pontes sans nouvel accouplement.
La période d'incubation des œufs est de 34 à 62 jours en fonction de la température (18/19 °C environ 40 jours pour 52 jours à 15/16 °C).
Chaque femelle pond de 45 000 à 400 000 œufs selon la taille de la génitrice, qui est mature généralement dans l'année qui suit la phase terminale de la mue. Les œufs fécondés sont portés par les femelles durant plusieurs mois (minimum de 3 mois).
La maturité de la femelle n'est pas une question de taille, les femelles ovigères pouvant peser de 200 g à 3 000 g.
Après l'éclosion de l'œuf, la larve de l'araignée ne mesure que 2 à 3 mm. Les scientifiques ne sont pas tous d'accord sur un certain nombre de points concernant l'évolution de la larve. L'évolution la plus probable est : un animal né en septembre fera en moyenne 80 mm (soit 150 g) un an plus tard (après 11 à 13 mues) et 140 mm (800 g) deux ans après deux ultimes mues. Mais la variabilité de ce schéma est très forte puisque nous l'avons vu, les adultes peuvent peser entre 200 et 3 000 g.

L'animal atteint sa taille adulte définitive vers deux ans à la suite d'une dernière mue et ne grandira donc plus. L'araignée ne peut plus régénérer les pattes perdues, à l'inverse des autres crustacés.

Les araignées de mer sont habituées durant cette période de ponte à se regrouper et à vivre en « tas ». La raison de ces regroupements n'est pas bien connue, certains auteurs semblent dire que ce serait pour se protéger d'éventuels prédateurs ?

La moussette vit deux années puis devient une araignée mature qui va vivre de cinq à six années.
La moussette développe un art du maquillage : sa couleur, variant du brun-rouge au brun-jaune, l'aide bien au camouflage, mais la moussette l'améliore en se recouvrant d'algues, d'éponges, d'hydraires, de petites anémones, la rendant parfois difficile à voir. Ce camouflage ne concerne que les juvéniles et se fait par fixation active des organismes. L'araignée prend les organismes par la pince et les accroches à l'aide des soies qui parsèment sa carapace et ses pattes. La répartition des organismes sur le corps et les pattes est équilibrée entre la droite et la gauche. Les grands individus présentent peu d'activité de camouflage et si des organismes sont présents, il s'agit de fixation passive.

2°) Migration des araignées

Nous sommes à la fin de l'hiver au début du printemps, les eaux de surface se réchauffent (alors qu'au fond elles restent toujours à la même température). Les araignées femelles fécondées et les mâles matures sont dans les fonds, au large de Jersey ou de Guernesey. L'instinct reprend le dessus et les femelles vont rechercher une eau plus chaude pour pondre (la température minimale pour l'éclosion des œufs est de 15,5 °C).

Alors commence la grande transhumance des fonds anglais vers les côtes françaises.

Les scientifiques s'accordent pour dire que par 7/8 °C l'araignée se déplace avec une vitesse de l'ordre de 5 m/h pour monter à 45/50 m/h en avril mai ou juin.

Cette migration est dite de « remontée » et se fait perpendiculairement aux isobathes (lignes de sondes). Par exemple, pour les araignées de l'aire d'hivernage des Roches Douvres, ce mouvement se traduit par un retour en direction de la nurserie de l'Ouest Cotentin (Direction E/SE).

Cette migration est le fait des araignées matures. Mais à ce moment les juvéniles qui étaient restées cachées près des côtes se « découvrent » pour se joindre au flux migratoire des adultes.

C'est en fin de migration que nous « récoltons » les moussettes sur nos côtes.

Cette explication semble être celle retenue par la plupart des scientifiques. Cependant un doute subsiste : les dragues à coquilles ou à praires pénètrent assez profondément dans les sédiments et devraient donc capturer des quantités de juvéniles plus importantes que celles constatées. Des études devraient être entreprises pour apporter quelques précisions qui manquent actuellement dans ce schéma spatio-temporel de la répartition des juvéniles en hiver.

À la fin de cette migration, elles se regroupent dans les laminaires ou les fonds sableux entre 0 et 20 m.

Après les pontes et lorsque la température de l'eau commence à décroitre, tout ce beau monde (araignées matures et juvéniles de deux ans) commence une migration de retour vers les fonds de 50/70 m, laissant sur place les larves et les juvéniles âgées de moins de deux ans.

3°) Les araignées dans notre région en 2021/2022

Depuis 2021, les mytiliculteurs se plaignent des destructions dues aux araignées de mer qui viennent dévaster les naissains de moules.

Les dégâts résultant du saccage des naissains et des moules adultes est énorme, certains mytiliculteurs affirment même être au bord du dépôt de bilan.

Nous n'avons pas trouvé dans la littérature d'explication concernant la présence accrue d'araignées sur nos côtes.

À la lecture des diverses bibliographies que nous avons pu consulter, il semble cependant que la température joue un rôle multiple important.

Des eaux chaudes favorisent nettement la reproduction, donc il y a certainement une augmentation des stocks d'individus.

Les eaux sont restées chaudes plus tard en automne qu'habituellement. La migration de retour vers les fonds anglais a certainement été retardée, les matures sont restées plus près des côtes plus longtemps et se sont gavées de jeunes moules.

La raréfaction des prédateurs des araignées, par exemple celle des dorades grises est une des causes mise en avant par les pêcheurs granvillais.

Enfin, ces mêmes pêcheurs pensent que la présence de ces araignées qui sont omnivores et qui peuvent se nourrir d'alvin risque d'entrainer des dégâts importants dans les nurseries côtières de nos poissons.

Gérard MONGIN

Principales nurseries dans le golf

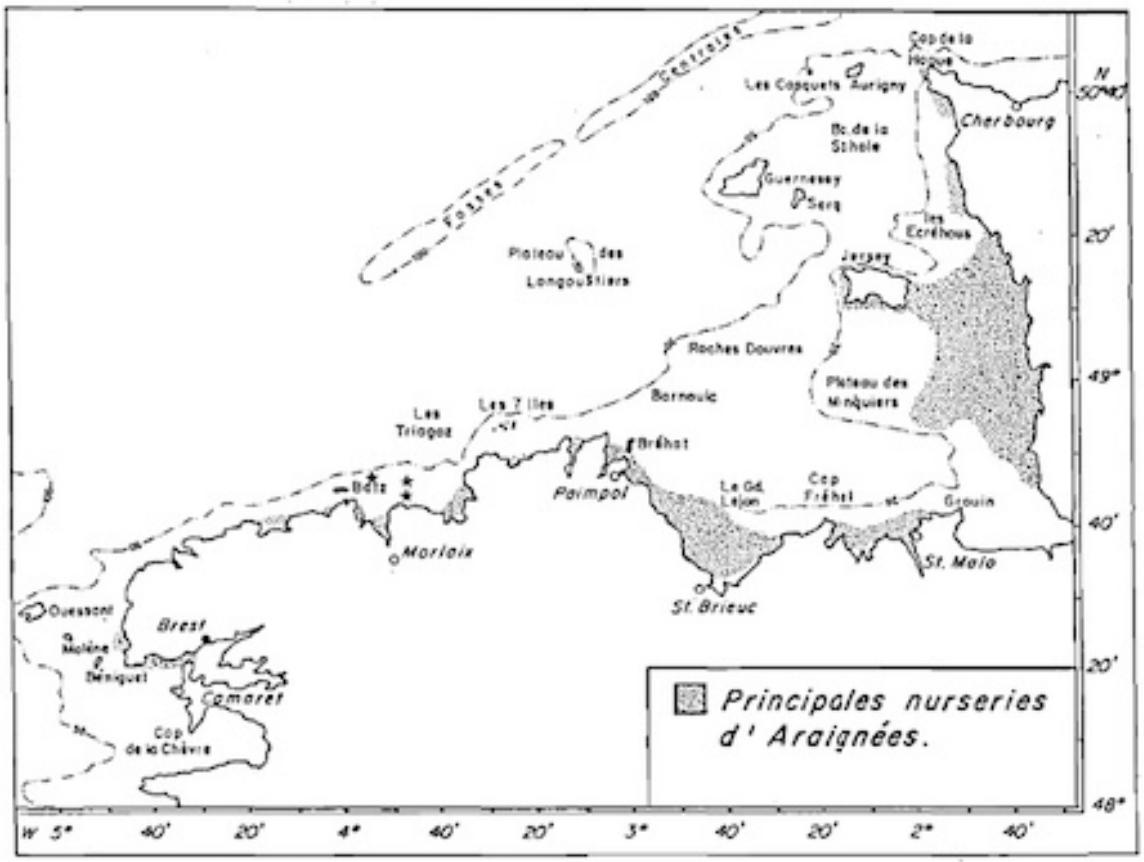

FIG. 3.2 : *Localisation des nurseries d'araignées de mer (en été) en Manche Ouest. Les limites de ces nurseries ont été déterminées par pêche expérimentale à la drague dans le Golfe Normano-Breton, par enquête auprès des pêcheurs ailleurs (Cf. texte).*

Schéma des migrations

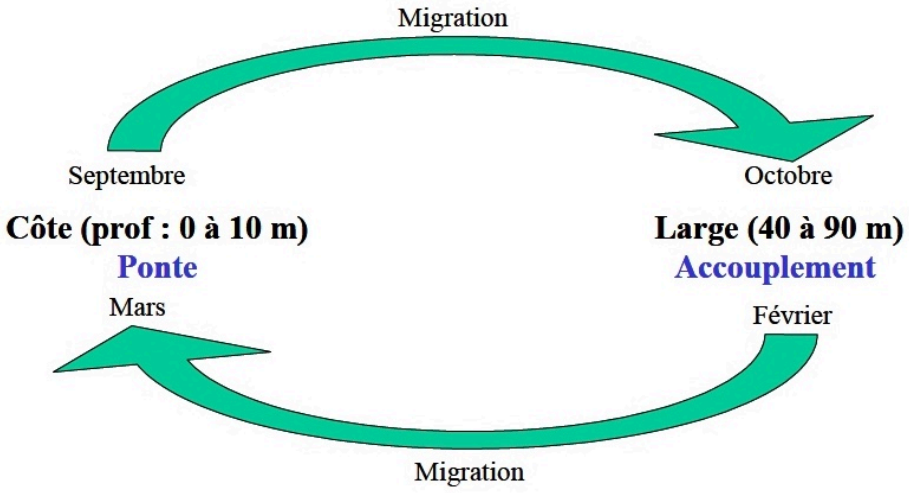

Bibliographie : Le Foll (thèse – 1989)
N. Nodin (thèse – 2005)
Doris : doris.ffessm.fr
guidedesespeces.org/fr/araignee-de-mer

RENCONTRE AU PAYS LANDAIS TRÈS INTÉRESSANTE

Au cours du mois de novembre dernier, je suis allé une semaine dans les Landes, près de Mimizan.

En tant que passionné de la pêche en mer, avant mon départ, j'ai regardé ce que l'on pouvait pratiquer comme pêche dans cette région. Le plus évident est la pratique de surfcasting.
Ni une ni deux, je prépare mon sac de pêche et prends 2 cannes de surfcasting. Dès mon arrivée, opération reconnaissance des lieux en commençant par les magasins de pêche. Je me rends dans 2 magasins : je dois avouer que j'ai été accueilli très simplement et que j'ai obtenu très facilement réponse à mes questions.

Le seul point noir de ces visites fut l'annonce d'une météo défavorable avec comme perspective des vagues de 4 mètres en bord de plage. Dur, dur … voire même fichu et la réalité des jours passés a très bien confirmé les prévisions.

Aussi, je suis retourné dans un de ces magasins et pour ne pas le nommer « Ocean.com », 22 rue des lacs, 40200 Mimizan, pour poser des questions sur la pratique du surfcasting.

C'est le responsable Adrien De Rosier qui m'a très gentiment renseigné. Adrien est un pratiquant assidu du surfcasting puisqu'il sort environ 2 fois par semaine. Il fait bien sûr ses montages. Il est assisté et accompagné lors de ses sorties par Kevin Bastiat, champion du monde de surfcasting à 23 ans, plusieurs fois champion de France …
Il me propose immédiatement de mettre sur mon carnet de notes de pêche le schéma de 3 montages surfcasting employés pour la pêche sur les plages landaises.

Avec son accord, vous trouverez sa contribution dans les 3 schémas ci-après.
Un très grand merci à Adrien, pour avoir spontanément partagé son expérience.

Voici ses 3 montages :

Montage n°1

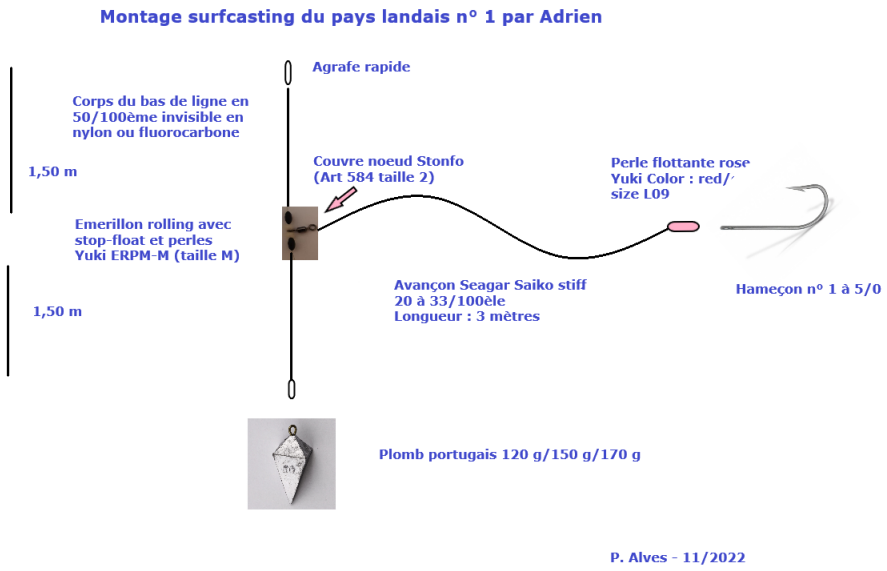

Montage n° 2 : 2 empiles compétition

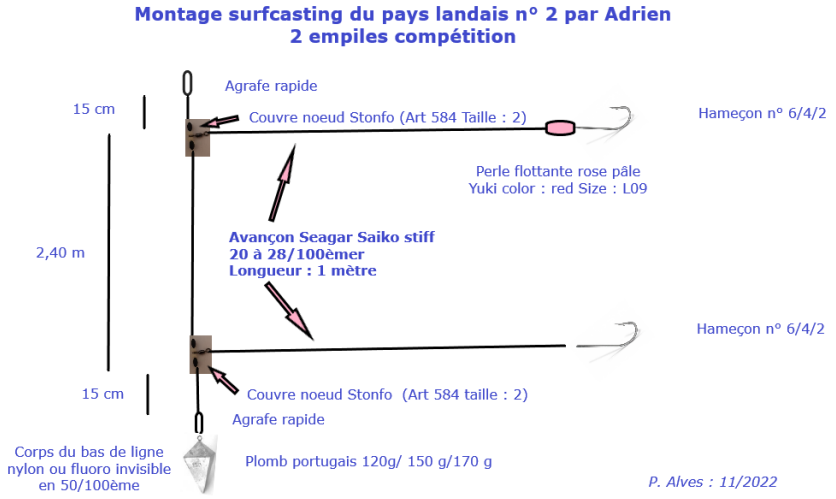

Montage n° 3 : le 41 – traînard coulissant

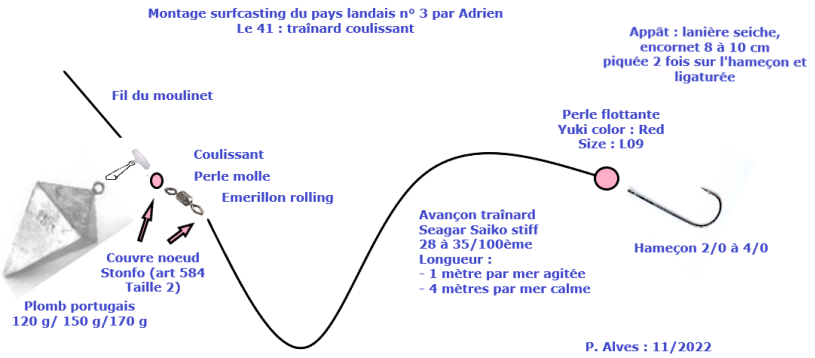

Patrick ALVES

LA PÊCHE EN MER : UNE APPROCHE DE LA NATURE ET DU MILIEU MARIN (Étape 2)

Cette deuxième étape consiste à définir le mode de pêche que vous désirez pratiquer, à savoir :
La pêche du bord : à pied, en surfcasting ou en pêche à rôder,
La pêche en bateau : pêche à la côte, pêche sur Chausey, la pêche au large sur épaves, grandes profondeur ou pêche au gros (le thon).
Cette simple énumération traduit les larges possibilités que notre zone de pêche nous propose.
Cependant, un facteur essentiel est à prendre en compte et c'est celui de la saison.
Dans l'étape 1, nous avons établi une liste potentielle de poissons présents sur notre zone de pêche. Il reste à affiner cet inventaire en regardant pour chaque espèce sa période de présence sur notre zone.
Une remarque d'actualité : les espèces présentes sur notre zone de pêche peuvent évoluer en fonction des données climatiques (réchauffement ou refroidissement de l'eau, des modifications des courants, de la salinité de l'eau).
Comme pour nous, il est facile de constater que certaines espèces de poissons se livrent à un chassé-croisé entre la période froide et la période chaude.

Ainsi pour chaque espèce, vous saurez sur quelles périodes vous pouvez espérer en capturer.
La démarche reste à affiner. Chaque espèce présente des caractéristiques physiologiques spécifiques qui expliquent sur quelles zones et configurations nous devons les rechercher et à quel moment.
Cette démarche est essentielle pour notre réussite. Il faut bien comprendre que les poissons, les coquillages ou les crustacés sont comme nous, les êtres humains. Si nous regardons ce qui se passe dans les compétitions d'athlétisme nous constatons que certains athlètes sont excellents dans le sprint, d'autres dans le demi-fond, le fond, dans les sauts ou dans les lancers et que chacun présente des aptitudes physiques différentes. Pour les poissons il en est de même.
Aussi, connaître les qualités et aptitudes des espèces, leurs habitudes alimentaires ne feront qu'augmenter nos chances de les attraper.
Bien connaître ces informations nous permettra de savoir où et quand trouver ces espèces ce qui facilitera la mise en place d'un plan de pêche lors de nos sorties et également nous donnera la possibilité de rechercher plusieurs espèces au cours d'une même sortie mais à des moments différents de la marée.
Vous pourrez confirmer vos informations en notant les lieux (point GPS) et l'heure-marée de vos prises mais également en regardant sur une carte marine la configuration de ces lieux (nature du fond, profondeur, température de l'eau, vitesse du courant) …

Dans la pratique cette démarche ne nécessite pas beaucoup de temps mais elle vous sera très utile et très rapidement pour vos futures sorties.

Concrètement nous sommes un petit groupe de pêcheurs qui depuis plusieurs années avons relevé ces informations pour certaines espèces de poissons et nous disposons à ce jour de bases de données qui nous permettent de pêcher de beaux poissons dans des lieux identifiés et à certaines heures-marées …et ça marche.

Patrick ALVES

COMMENT SAUVER UN HOMME À LA MER ? (Source SNSM)

La chute d'une personne en mer est la première cause de décès et de disparition en mer. Elle peut survenir n'importe quand. Cependant, si vous respectez certaines règles de sécurité, vous réduirez significativement les risques que cette situation dramatique puisse arriver. Voici les conseils des Sauveteurs en Mer pour éviter les chutes, récupérer une personne tombée à la mer et les gestes à adopter une fois la personne remontée à bord.

1. Comment éviter la chute d'une personne à la mer ?

- Portez systématiquement un **gilet de sauvetage**.
- Portez des **chaussures à semelles antidérapantes.**
- Déplacez-vous **jambes souples et le corps penché vers le centre du bateau.**
- **Anticipez les mouvements du bateau** en regardant la mer autour de vous.
- **Ne courez pas** sur le pont.
- Tenez-vous en permanence à **quelque chose de solide : *"une main pour soi, une pour le bateau ".***
- Vérifiez régulièrement **l'état des lignes de vie,** des **points de fixations, les balcons.**
- Équipez le tour du bateau de **filets de protection** si des enfants sont à bord.
- **N'urinez pas à l'extérieur** sans être amarré. C'est une cause de chute fréquente.
- Ne plongez jamais en mer sans laisser **une personne compétente à bord** et sans la présence d'une échelle pour remonter.

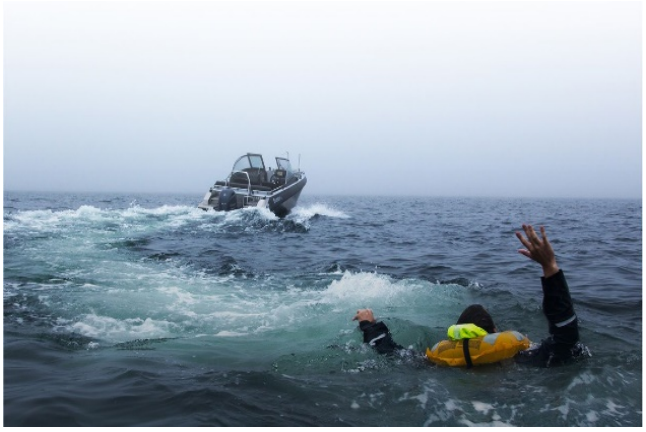

2. Comment récupérer une personne tombée à la mer ?

La récupération d'un homme à la mer se joue dans les tous premiers instants qui suivent sa chute. Si cela arrive, voici les actions à mener :

- Criez **"un homme à la mer"** afin d'alerter toutes les personnes présentes à bord.
- **Ne perdez pas de vue la personne à la mer.** Désignez une personne à bord dont la mission sera de pointer du doigt la personne dans l'eau, sans jamais la quitter des yeux.
- Jetez immédiatement une **bouée dans l'eau** ou tout élément de pare-battage et arrêtez le bateau.
- Notez **l'heure et la position de la chute** (appuyez sur le bouton "MOB" de la VHF ou du GPS).
- Donnez l'alerte au centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage **(CROSS) sur le canal 16 de la VHF ou par téléphone sur le 196 :** procédure **MAY DAY.**
- Jetez à la mer divers objets flottants pour baliser le sillage.

3. Manœuvrer son bateau au plus vite pour récupérer un homme à la mer.

Vous devrez rapidement effectuer une manœuvre de navigation, en fonction des contraintes de la situation, qu'il faudra rapidement estimer en vous posant les questions suivantes :

Sécurité

Quel est **l'état de l'homme à la mer** ? Est-il conscient, blessé ?
Quelles sont les **conditions climatiques** ? Vent fort ? Mer formée ? Vent de face ?
Quel est l'état du bateau et êtes-vous et l'équipage en **capacité de manœuvrer**, de **virer de bord** ? Êtes-vous face ou dos au vent ?

La priorité est la rapidité : il faut manœuvrer pour retourner au plus vite auprès de l'homme à la mer et **réduire ainsi au maximum son temps passé dans l'eau, et le risque de s'éloigner trop et de perdre la personne de vue.** Il faudra en premier lieu arrêter le bateau ou le ralentir autant que possible, pour éviter de trop s'éloigner de la zone où la personne est tombée.

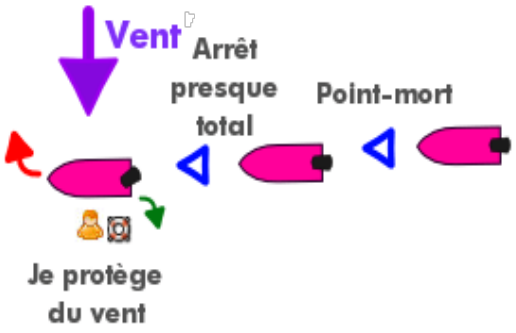

Une fois le bateau arrêté ou ralenti, donner un coup de barre à tribord ou bâbord pour revenir vers la personne par l'avant du bateau, et éviter de l'aborder par l'arrière (risque que la personne passe sous le bateau et soit percutée par l'hélice). Il est conseillé de s'entraîner à réaliser cette manœuvre, dans différentes conditions météo, avec une mer plus ou moins formée, etc.
Même par beau temps, même en mer chaude, et le risque de noyade écarté par le port du gilet, le risque le plus grave est celui de l'hypothermie. Une fois à proximité de la personne tombée à l'eau, il faut si possible la remonter et la laisser **en position horizontale** plutôt que verticale, pour éviter un afflux de sang vers les organes vitaux (risque d'arrêt cardiaque si la personne est debout).

4. Quels sont les gestes à adopter une fois la personne tombée à l'eau remontée à bord ?
Les premiers gestes doivent s'attacher à réchauffer la personne remontée. Pour cela :

- **Couchez la personne** dans la cabine.
- **Déshabillez-la** avec soin.
- **Ne la frictionnez pas** (une personne tombée à la mer est extrêmement fragile et des gestes trop "violents" peuvent la blesser).
- **Couvrez-la** avec une couverture de survie.
- Parler lui constamment, afin qu'elle ne s'endorme pas ou ne perde pas connaissance.
- **Contactez immédiatement le CROSS**. Vous serez alors mis en relation avec un médecin qui vous indiquera la marche à suivre pour la maintenir, prendre ses constantes (pupilles dilatées, pouls, respiration, etc.) et pratiquer d'éventuels gestes de premiers secours.

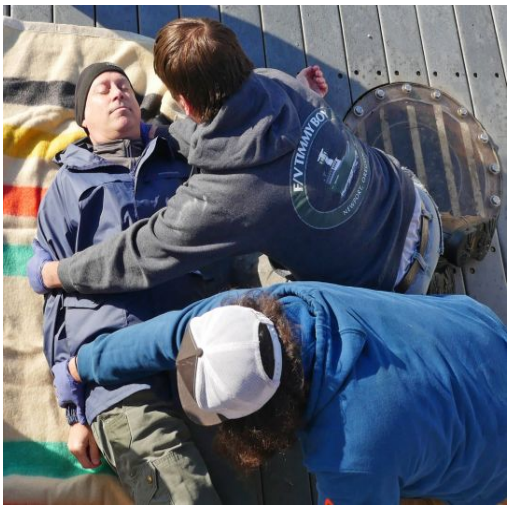

Vous serez ensuite la plupart du temps invité(es) à rentrer au port le plus rapidement possible. Le CROSS aura alors organisé l'intervention des sapeurs-pompiers et le transfert en milieu médical. En cas d'urgence vitale, il pourra également décider d'une éventuelle récupération en mer (bateau ou hélicoptère) par les Sauveteurs en Mer de la SNSM.

En espérant que ces quelques conseils ne vous seront jamais utiles.

Jean-Luc BRIAULT

Créé le 16 décembre 1973, le **CPAG** a pour objet la pratique de la pêche à pied, du bord et en bateau, d'assurer la pérennité des espèces, protéger l'écosystème aquatique, la protection de la nature, la défense de l'environnement, la détection des pollutions.

Le **CPAG** compte 400 membres adhérents, plus de 60 partenaires.
Il est membre de la FNPP (Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer).

Le **CPAG** organise chaque année 9 ateliers pêche en général le dernier vendredi de chaque mois de janvier à juin et de septembre à novembre sur les thèmes :
La sécurité en mer, la pêche du lieu, de la dorade, du bar, la pêche à pied, les pêches d'été, la pêche aux engins, le surfcasting, connaître Chausey et les Minquiers, les nœuds marins et le matelotage, les nœuds de pêche, Le phénomène des marées, la météorologie, l'entretien et l'hivernage du matériel et du bateau, la cuisine de la mer.
Il accompagne, en fonction des conditions météorologiques, des sorties pêche pour la mise en œuvre des thèmes des ateliers pêche.

Il publie pour ses adhérents et ses partenaires une revue trimestrielle « **Les ÉCHOS du CPAG** », éditée à 650 exemplaires chaque trimestre et ce depuis le 1er trimestre 1992.

En complément des ateliers pêche, il confectionne et distribue des « **Guides techniques** » : mémento sur les méthodes de pêche, les nœuds marins et de pêche, la sécurité en mer et les premiers secours, la cuisine de la mer …

Il réalise chaque année un « **Annuaire des marées** » édité à 8000 exemplaires accompagné de calendriers.

Il assure chaque mercredi matin et chaque samedi matin une permanence sur le port de 10 h à 12 h.

Il dispose d'un mouillage dans le Sound de Chausey et dans l'avant-port.
Il organise avec l'APH des formations pour les permis bateau et le certificat de radiophonie restreinte.
Chaque année, lors de l'assemblée générale du club au mois d'octobre, le CPAG récompense les plus belles prises de l'année.

Il organise avec l'APH et le Yacht Club de Granville en partenariat avec le port de Hérel un concours de pêche (le Challenge du Loup).
Il aide d'autres clubs pour assurer la sécurité de sorties en mer.
Il participe aux Puces Nautiques et à l'embarquement immédiat, au nettoyage du Sound, à la fête des voisins de pontons, …

Les membres du conseil d'administration participent à de nombreuses réunions en lien avec l'objet du club à savoir comités de gestion et de suivi, Natura 2000, Comité 50, conseil portuaire, qualité des eaux, etc.

Bulletin d'adhésion

N'hésitez pas à faire adhérer votre entourage !

CPAG
COMITÉ DES PÊCHEURS AMATEURS GRANVILLAIS
À PIED • DU BORD • EN KAYAK • EN BATEAU

Nouvelle adhésion ☐ **Renouvellement d'adhésion** ☐

Adhésion du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023

Civilité : M. ☐ Mme ☐
Nom : ……Prénom : ……
Date de naissance (JJ/MM/AAAA) : ……
Adresse : ……
……
Code postal : …….. Ville : ……
Téléphone : fixe …… mobile : ……
Courriel :……@……

Rayer ci-dessous les mentions inutiles ou compléter

Je possède : un bateau : OUI / NON un kayak : OUI / NON
Immatriculation : …… Nom : ……
Si oui : dans le port de Hérel (place n°) / sur remorque / en port à sec
Mise à l'eau : cale de Hérel / Autre cale : ……
Sur liste d'attente du port de Hérel : OUI / NON si oui, depuis le ……
Je pratique :

La pêche en bateau	OUI / NON
La pêche au thon	OUI / NON
La pêche en kayak	OUI / NON
La pêche du bord (surfcasting, pêche à rôder, digues)	OUI / NON
La pêche à pied	OUI / NON

Cotisation au CPAG	OUI/NON	23 €
Cotisation jeune (-18 ans)	OUI/NON	10 €
Cotisation FNPP	OUI/NON	15 €
Frais d'envoi par courrier	OUI/NON	4 €
Total de mon règlement		

Bulletin à retourner rempli et accompagné du règlement (chèque à l'ordre du CPAG) à l'adresse suivante :

CPAG
Bureau du port de plaisance de Hérel
Promenade du Docteur Paul LAVAT
50400 GRANVILLE

Date : Signature :

……cadre réservé au CPAG……
N° de carte CPAG : …… N° FNPP : ……
Règlement : chèque ☐ espèces ☐ Enregistrée le ……

Rillettes EstraMaq

Ingrédients

- 6 beaux maquereaux
- Branche d'estragon
- Herbes de Provence
- Citron
- Moutarde
- Échalotte
- Sel, poivre, tabasco

Recette

1. Plonger les maquereaux entiers avec la tête mais après les avoir vidés et lavés dans une casserole d'eau bouillante salée et parfumée d'herbes de Provence ;
2. Laisser bouillir 5 minutes puis sortir les maquereaux et les égoutter ;
3. Une fois refroidis, mettre la chair dans un saladier en enlevant bien les arrêtes ;
4. Écraser avec une fourchette ;
5. Rajouter le jus d'un citron puis une grosse cuillère de moutarde puis une de crème fraiche ;
6. Ciseler l'estragon et l'échalote et les incorporer en remuant puis ajouter une goutte de tabasco.

Astuce : passer au mixer pour obtenir une délicieuse mousse qui pourra être étalée sur des petits canapés.

Jean-Luc BRIAULT

Les prochains rendez-vous

Ateliers mensuels	
27 janvier 2023	Connaître Chausey et Les Minquiers
24 février 2023	La pêche du lieu jaune
31 mars 2023	Les leurres et les appâts
28 avril 2023	La pêche de la dorade
26 mai 2023	La pêche du bar
30 juin 2023	Le surfcasting et la pêche à rôder
22 septembre 2023	Le matelotage
27 octobre 2023	Les cartes marines
24 novembre 2023	La cuisine de la mer
Ateliers « pratique »	
	Les nœuds de pêche Les nœuds de raccord tresse / fluorocarbone Les montages « surfcasting et pêche à rôder » Les montages « pêche en bateau » La pratique du lancer (en bord de mer) Ces ateliers se déroulent par groupe de huit personnes au maximum et sur inscription.
Animations pêche	
18 juin 2023	Challenge du Loup
14 octobre 2023	Concours de surfcasting de 16h30 à 20h30
Autres manifestations	
15 avril 2023	Soirée du CPAG – Granville : salle de Hérel
10 juin 20223	Fête des voisins de pontons – Port de Hérel
20 octobre 2023	Assemblée générale du CPAG
À déterminer	Conférence Arnaud Filleul : thème « 50 ans de pêche de loisir - bilan et perspectives »